

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'USAGE « ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ » ET « SALLE DE SPECTACLE » DANS UN SECTEUR D'HABITATION, AU BÂTIMENT SITUÉ AU 4531, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA23 25 0260 du 6 novembre 2023, le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisé » et « salle de spectacle » dans un secteur d'habitation, au bâtiment situé au **4531, avenue de l'Hôtel-de-Ville**.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mercredi 22 novembre, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement à <https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-et-comites-de-demolition-dans-le-plateau-mont-royal-10314>.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la tenue d’une assemblée publique pour le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* (2003-08), afin d’autoriser l’usage « école d’enseignement spécialisé » et « salle de spectacle » dans un secteur d’habitation, au bâtiment situé au **4531, avenue de l’Hôtel-de-Ville**, a paru le 7 novembre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil